



FAITS MARQUANTS DU CIPC-1 : MARDI 12 DECEMBRE 2000

Les délégués de la première Réunion du Comité Intergouvernemental pour le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité (CIPC) se réunirent dans deux groupes de travail tout au long de la journée. Le Groupe de Travail I (GT-I) discuta des propositions sur la phase pilote de la Chambre de Compensation de la Biosécurité (CCB) et entama alors le traitement de la manipulation, du transport, de l'emballage et de l'identification. Un groupe de contact se réunit dans l'après-midi pour poursuivre les discussions sur la CCB. Le Groupe de Travail II (GT-II) finalisa les discussions initiales sur le renforcement des capacités, les procédures de prise de décision et le respect des règles.

LE GROUPE DE TRAVAIL I

CHAMBRE DE COMPENSATION SUR LA BIOSECURITE :

Les délégués examinèrent les propositions soumises par le CANADA et l'UE sur la phase pilote de la CCB. Le CANADA présenta sa proposition qui énonçait que l'accès à un portail central serait essentiel dans la coordination de noyaux nationaux avec l'information relative à la mise en œuvre du Protocole. En ce qui concerne la confidentialité, le délégué déclara que chaque pays pourrait appliquer les conditions nationales à l'information fournie dans une base de données nationale et distribuée à travers un ensemble de données internationales. S'agissant de la phase pilote, il mit l'accent sur l'inclusion des partenaires des pays en développement. Il proposa des critères pour des phases de développement mesurables et discutant des points importants, structure de la gestion et rendements. L'ARGENTINE, avec l'ALGERIE et le CHILI, appela à la création d'un système de formation de base pour tous les pays en développement ; l'optimisation des expériences régionales ; et l'assurance de l'inclusion de tous les pays durant la phase pilote. L'UE distribua des propositions définissant les questions requérant une résolution et suggérant des formats pour les rapports d'évaluation des risques et une information requise pour les OVM-ANT. Le KENYA, au nom du Groupe Africain, appela au traitement des inégalités technologiques parmi les pays. Le VENEZUELA proposa l'inclusion de cas de rejet d'OVM. La JAMAÏQUE, au nom de l'Association des Petits Etats Insulaires (AOSIS), mis l'accent sur l'évitement de la duplication ; l'examen des organisations nationales pertinentes ; et des préoccupations autour de l'information biaisée.

Le Président du GT-I, François Pythoud (Suisse), réunit un groupe de contact à durée indéterminée, qui se réunit dans l'après-midi pour définir un plan de travail pour la phase pilote de la CCB. L'Australie proposa pour le groupe des termes de références incluant : l'objectif et la portée ; la nature de(s) base(s) de données ; un format commun pour l'Annexe II (Informations Requises pour les OVM-ANT) ; une structure de gestion ; et une évaluation. Dans la discussion concernant l'ébauche des termes de référence de la phase pilote, les délégués se mirent d'accord que les objectifs en étaient la construction de l'expérience et la fourniture de réactions pour le développement de la CCB et le renforcement des capacités. Tous se mirent d'accord qu'ils devraient entre autres : inclure tous les

gouvernements ; aborder le partage de l'information électronique et non-électronique ; et être sujet à un développement rapide. De plus, il devrait comprendre sur une base prioritaire : l'information pour les points centraux pour l'accord informé préalable (AIP), une législation nationale et l'évaluation des risques ; et incorporer l'information pour l'Article 11.1 (OVM-ANT).

Une discussion complexe et détaillée sur la mise en œuvre sans suivi, durant laquelle les délégués débattirent : de la nature d'un portail central ; d'un partage des données centralisées contre un partage des données décentralisées ; une base de données centrale pour les Parties dépourvues de bases de données nationales et des liens avec les bases de données ou noyaux nationaux, régionaux et internationaux. Le président du groupe de contact proposa l'utilisation de la base de produits de l'OCDE existants pour fournir l'accès aux bases de données nationales. Quelques délégués arguèrent pour une base de données séparée centralisée. D'autres notèrent que toutes les Parties ne sont pas forcément membres de l'OCDE. On atteignit un niveau élevé de consensus dans la définition d'un ensemble minimum d'informations pour une base de données centrale, qui inclurait : l'information venant de Parties sans bases de données nationales (i.e. législation nationale) ; l'information envoyée par les pays sans infrastructure électronique (i.e. décisions) ; et l'information requise pour la mise en œuvre de l'Article 11.1, tel que dans une « base de produits ». Elle fonctionnerait sur une base intérimaire alors que les pays ont renforcé leur capacité pour une totale implication dans la CCB à travers le développement d'un format commun pour l'information et de moyens de recherche appropriés.

Plus tard dans l'après-midi, le président du groupe de contact fit un rapport au GT-I notant les discussions basées sur les propositions émanant de l'Australie, du Canada, et de l'UE. Notant la nécessité de plus de temps, on se mit d'accord pour que le groupe de contact poursuive ses travaux.

MANIPULATION, TRANSPORT, EMBALLAGE ET IDENTIFICATION :

Le GT-I entendit des déclarations générales sur la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification, abordés dans le document UNEP/CBD/ICCP/1/6. La Jamaïque, au nom de l'AOSIS, souligna l'importance du principe de précaution et les vulnérabilités spécifiques des petits états insulaires. La Nouvelle Zélande, avec l'Argentine, l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, mirent en exergue que les OVM n'étaient pas nécessairement des denrées dangereuses, s'interrogeant sur l'accent placé sur le document concernant de tels produits. La Norvège, soutenue par plusieurs pays, souligna la nécessité d'une coordination entre les organes internationaux de normalisation existants. La République de Corée fit noter qu'il n'y avait pas de règles mondiales spécifiques sur le transport, la manipulation et l'emballage des OVM. La Turquie appela à la traçabilité des OVM et à l'information sur une identification unique. Le Kenya souligna la nécessité d'aborder les centres de diversité. Plusieurs pays suggèrent que les pays soumettent au Secrétaire l'information sur les règles nationales existantes concernant l'emballage, la manipulation et le transport pour analyse et examen par le CIPC-2.

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé/édité par Tonya Barnes<tonya@iisd.org>, Stas Burgiel.<stas@iisd.org>, Aarti Gupta <aarti_gupta@harvard.edu> et Elsa Tsioumani <elsa@iisd.org>. Edition numérique: Ken Tong <ken@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoum <mongi.gadhoum@enb.intl.tn>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur des Services d'Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI et le D'FAIT), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), Le Département du Royaume-Uni chargé du Développement International (DFID), la Commission Européenne (DG-ENV) et la Fondation Rockefeller. Un soutien général a été accordé au Bulletin, au titre de l'exercice 2000, par: les Ministères Allemands de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Etrangères et BP Amoco. La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Le Bulletin peut être contacté par e-mail à <enb@iisd.org> et par tel : +1-212-644-0204 ; fax : +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par courriel à <info@iisd.ca> et par voie postale au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales et ce, moyennant une citation appropriée après la permission du Directeur des Services de Reportage. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca>. L'image satellite a été prise au dessus de Montpellier ©2000 The Living Earth, Inc. <http://livingearth.com>. Pour plus d'information sur le Bulletin des Négociations de la Terre, envoyer un e-mail à <enb@iisd.org>.



L'UE souligna la nécessité de l'identification des OVM et appela à la création d'un groupe technique d'experts pour identifier les normes régionales et internationales appropriées et les processus en cours. Les ETATS-UNIS mirent en exergue que le plan de travail du PICP appelle uniquement à des décisions concernant un processus de considération des modalités pour développer des normes. Le CANADA nota l'importance de plus d'information sur les pratiques nationales existantes. L'AUSTRALIE, le CANADA et les ETATS-UNIS notèrent que les groupes intersession proposés requerraient davantage de considération. L'INDE souligna la nécessité de documentation attachée pour identifier clairement les OVM-ANT. Le BRESIL, soutenu par le MEXIQUE, mit en garde contre la duplication des efforts de normalisation existants. La MALAISIE nota que les OVM ne tombaient pas sous les règles des « produits similaires ». LE RESEAU TIERS-MONDE nota la nécessité d'information sur la caractérisation moléculaire détaillée des OVM individuels. LA COALITION INDUSTRIELLE MONDIALE appela à la coordination parmi les organes de normalisation existants. LE GROUPE AD HOC SUR LA BIODIVERSITE recommanda l'inclusion d'une disposition bannissant la guerre biologique.

GROUPE DE TRAVAIL II

RENFORCEMENT DES CAPACITES : Le Président du GT-II, Mohammad Reza Salamat (Iran), résuma la discussion sur le renforcement des capacités. LE SECRETARIAT DU COMMONWEALTH souligna le renforcement des capacités pour des structures administratives et légales, la conscientisation publique, les considérations socio-économiques et l'application de l'approche de précaution. LA HONGRIE mis l'accent sur l'identification nationale des besoins en capacité, l'utilisation des structures nationales existantes et des capacités dans l'évaluation des risques pour les OVM et les OVM-ANT. L'ALBANIE et le TCHAD mirent l'accent sur l'aide dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Les ILES COOK, au nom de l'AOSIS, souligna le langage du Protocole sur le renforcement des capacités pour les pays les moins avancés et les Petits Etats Insulaires en Développement (PIED). La déléguée souligna également les capacités des centres nationaux pour l'échange d'information, les centres régionaux d'excellence et un réseau d'information des PEID. LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LA SUISSE notèrent les contributions potentielles du secteur privé. Le KENYA demanda que le FEM se focalise sur les questions de mise en œuvre. Le Président Salamat fit noter qu'un résumé et des conclusions seraient développés pour considération ultérieure.

LES PROCEDURES DE PRISE DE DECISION : Le Président Salamat introduisit l'article à l'ordre du jour sur les procédures de prise de décision, et le Secrétariat de la CDB introduisit un document de fond UNEP/CBD/ICCP/1/5 qui décrit : les mesures prises lors des Conventions de Bâle et Rotterdam; la liste des éléments basiques afin de faciliter la prise de décision; et appelle à des soumissions concernant ces éléments. Concernant l'information sur les Conventions de Bâle et Rotterdam, l'ARGENTINE, l'AUSTRALIE, le CANADA et les ETATS-UNIS s'interrogèrent sur leur adéquation aux OVM, et avec le BURKINA FASO, suggérèrent l'examen de leurs instruments nationaux et internationaux. La NORVEGE souligna l'importance d'un consentement informé préalable dans le cadre de ces conventions au sein de la procédure de l'AIP du Protocole.

Concernant la liste des éléments, plusieurs délégués soulignèrent les liens entre le renforcement des capacités et la mise en conformité. Le CANADA mit la priorité sur le besoin d'études de cas et d'ateliers de formation. La NORVEGE souligna l'importance des éléments d'assistance aux pays dans la réalisation des structures temporelles. Les ILES COOK mirent en exergue le besoin de divulgation de l'information. L'ETHIOPIE et l'INDONESIE soulignèrent l'importance du principe de précaution. L'ARGENTINE souligna le rôle des centres d'excellence, du renforcement des capacités et du soutien financier. Le MALI demanda des études de cas concernant la circulation des OVM dans les pays dépourvus de mécanismes de contrôle. Le TOGO suggéra que les Parties puissent mettre en place des plafonds concernant l'importation des OVM et des OVM-ANT. Le BRESIL nota que les considérations d'évaluation et de gestion des risques varieront lorsque les écosystèmes d'importation et d'exportation des Parties différeront.

Concernant l'utilisation de la liste des experts, la CE suggéra la formulation d'un mécanisme de gestion de la demande pour assister le manque d'expertise des pays importateurs. Certains pays notèrent que les décisions devraient être prises

exclusivement par les Parties reconnaissant leur droit de demander conseil pour de telles décisions. Le MAROC appela à une liste à durée indéterminée. Le Président Salamat nota qu'un résumé et des conclusions devront être préparées pour une plus ample considération.

MISE EN CONFORMITE :

Le Secrétariat du CDB introduisit le document de fond UNEP/CBD/ICCP/1/7, considérant les éléments et les options pour un régime de mise en conformité. De nombreux pays statuèrent que les procédures de mise en conformité doivent être non-confrontatives, non-judiciaires, facilitatrices, transparentes, équitables, fiables et à temps. Plusieurs délégués soulignèrent aussi les liens entre le renforcement des capacités et l'assistance technique, et surtout dans les cas où la non mise en conformité résulte d'un manque de renforcement des capacités. Plusieurs PEID soulignèrent aussi leur situation particulière.

La plupart des pays favorisèrent des encouragements et des mesures facilitatrices concernant la mise en conformité. La CE suggéra de plus amples points de vue affinés concernant les mesures devant être prises, du conseil, de l'assistance technique et financière, à la suspension des droits dans le cadre du Protocole. L'ETHIOPIE et le JAPON statuèrent que le mécanisme devrait permettre en premier des mesures d'encouragement et ensuite passer aux sanctions.

L'OUGANDA appela à la considération d'infractions habituelles. Le délégué de la REPUBLIQUE DE COREE appela à un régime différentiel concernant les exportateurs, qui devrait être juridique et obligatoire dans sa nature et concernant les importateurs, devrait être plus facilitateur. Il soutint aussi l'inclusion du principe du pollueur payeur. L'AUSTRALIE nota le besoin de distinguer entre la mise en conformité et le règlement du litige. L'UE souligna une inquiétude concernant la compétition économique dans l'assurance de mise en conformité exportatrice. L'INDE soutint des formats de rapport commun, une assistance financière et des encouragements économiques. Les ILES FIDJI approuvèrent le principe des responsabilités communes mais différenciées. La REPUBLIQUE DE COREE nota l'importance des questions de responsabilité.

Plusieurs pays soutinrent la formation d'un comité de soutien concernant la mise en conformité. Les pays suggérèrent qu'il soit petit, interdisciplinaire, géographiquement diversifié et balancé entre l'importation et l'exportation des Parties. L'ARGENTINE nota que plusieurs pays en développement sont à la fois importateurs et exportateurs. La NOUVELLE-ZELANDE statua que la Réunion des Parties (RdP) devrait traiter de toutes les questions concernant la mise en conformité. Les ETATS-UNIS suggérèrent de commencer avec un comité ad hoc qui pourrait éventuellement devenir un organe de soutien. Plusieurs délégués statuèrent que le comité devrait repousser à plus tard les recommandations et l'information concernant la mise en conformité pour une décision finale de la RdP. La CE déclara que l'information sur la non conformité devrait être donnée par les Parties, le Secrétariat et la RdP. La plupart des délégués déclarèrent que la procédure devrait être déclenchée par les Parties avec un rôle facilitateur de la part du Secrétariat, et notèrent les rapports comme étant un outil de détection de la non conformité. Le CAMEROUN souligna le rôle des ONG dans les cas d'infraction. Plusieurs pays soutinrent le travail avancé lors du CICP-2 basé sur les réponses des pays au questionnaire du document de fond. Quelques-uns notèrent que la date buttoir concernant le développement d'une procédure opérationnelle par la première RdP était serrée. Le Président Salamat nota qu'un résumé et des conclusions seront préparés.

DANS LES COULOIRS

Comme les délégués commençaient à fouiller dans la mise en conformité, quelques participants réfléchirent aux questions relatives à la traçabilité, responsabilité et introductions non-intentionnelles, en même temps qu'à des implications possibles du scandale du Starlink/Bt Maize. D'autres notèrent que le Starlink est spécifiquement une question de santé humaine et non pas d'impacts environnementaux. Un observateur déclara que de telles expériences indiquaient les défis à venir, ainsi que la force des discussions actuelles

A SUIVRE AUJOURD'HUI

GROUPE DE TRAVAIL I : Le Groupe de contact du GT-I sur la CCB se réunira à 9h30 pour poursuivre les discussions (lieu à déterminer).

GROUPE DE TRAVAIL II : Le GT-II se réunira à 10h00 dans la Salle Berlioz pour revoir les résumés initiaux sur le renforcement des capacités, les procédures de prise de décision et la mise en conformité.